



COMMENTAIRE DE JURISPRUDENCE NUMÉRIQUE

APERÇU MENSUEL, MAI 2025, VOL. 168

Des expertes et experts renommé(e)s commentent la jurisprudence actuelle de manière précise et exacte.

DROIT DU TRAVAIL

Fristlose Kündigung, Dauer des rechtlichen Gehörs

Gerhard Hauser

Ein Mitarbeiter von Agroscope (landwirtschaftliche Forschungsanstalt des Bundes) schickte einer Kollegin eine E-Mail mit beleidigenden und verletzenden Äußerungen sexueller Natur. Sie hatte in korrektem Ton moniert, dass er am Vortag einen Termin verpasst habe, und er antwortete: «Duh bruchch en harte Bums». Das HR gab ihm 24 Stunden zur Stellungnahme und entließ ihn danach fristlos. Das Bundesverwaltungsgericht korrigierte den Entscheid.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal administratif fédéral [A-1979/2024](#) du 28 mars 2025

Publié le 27 mai 2025

Fristlose Kündigung bei wiederholter Verletzung der Informationspflicht

Marc Schmid / Nina Bodenstein

Die Arbeitnehmerin war während der ordentlichen Kündigungsfrist mehrfach krankheitsbedingt abwesend und informierte den Arbeitgeber weder rechtzeitig noch vollständig über die voraussichtliche Dauer ihrer Abwesenheit. Trotz vorheriger Warnungen setzte sie ihr Verhalten fort. Das Bundesgericht bestätigte die Rechtmäßigkeit der fristlosen Kündigung und wies die Beschwerde der Arbeitnehmerin ab.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral [4A_486/2024](#) du 15 janvier 2025

Publié le 15 mai 2025



PROCÉDURE EN DROIT PUBLIC ET DROIT ADMINISTRATIF

Fristenlauf im Verwaltungsverfahren

Gerhard Hauser

Am 5. Februar 2025 publizierte der DRSPK einen Kommentar zum Urteil des Bundesverwaltungsgerichts A-4122/2024 vom 29. Oktober 2024. Inzwischen hat dieses das Bundesgericht aufgehoben.

Commentaire de l'arrêt du : Tribunal fédéral 1C_713/2024 du 05 mars 2025, destiné à publication
Publié le 27 mai 2025

Les nouveautés juridiques les plus récentes sont résumées
pour vous dans les Blogs.

DROIT DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

L'immatriculation d'un véhicule comme critère d'assurance obligatoire (art. 75 al. 3 LPGA)
Ismaël Boubrahimi

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

OXYCARE
Nicolas Guyot

WORLD ECONOMIC FORUM
Nicolas Guyot

Hennessy PARADIS (fig.)
Nicolas Guyot

(fig.) « losange avec croix » / (fig.) « losange avec croix »
Nicolas Guyot



DROIT DES CONTRATS

L'interprétation du contrat liant un·e psychiatre et un·e psychothérapeute délégué·e
Camille de Salis

Interpretation and scope of a non-competition clause in a share purchase agreement and
judicial reduction of an excessive penalty
Sid Hemett

Art. 103a VVG ist auch auf das direkte Forderungsrecht nach Art. 60 Abs. 1bis VVG anwendbar
Stéphanie Oneyser

DROIT DES ÉTRANGERS

DROIT DES SOCIÉTÉS ET DROIT DES MARCHÉS FINANCIERS

La FINMA refuse la distribution de dividendes par une entreprise d'assurance

Adrien Alberini

30 octobre 2025, 09h15-16h45 - live à lausanne (tibits, place de la gare)

prêts pour justitia 4.0!?

ce cours vous prépare de manière complète et pratique à Justitia 4.0.

dr., m.a. hsg, avocat spécialisé en intelligence artificielle,
digitalisation et protection des données



chf 690.-



DROIT DU TRAVAIL

Fristlose Entlassung eines Polizisten

Nicolas Facincani

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ ET ARBITRAGE

Jurisdictional challenges against ICC award in Turkish rail project dismissed

Anya George / Simon Glasl

DROIT PÉNAL

Le consentement et la traite d'êtres humains (art. 182 CP)

André Lopes Vilar de Ouro

Chiffre d'affaires fictif et faux dans les titres dans le cadre des demandes de crédits Covid-19

Melody Bozanova

DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE

La méthode de calcul des coûts de l'électricité (art. 22 al. 2 let. a LApEI)

Arnaud Lambelet

Le domicile civil comme condition d'éligibilité au Conseil des États

Simon Pfefferlé

DROITS FONDAMENTAUX ET DE L'HOMME

L'absence de droit de vote des mineurs et des abeilles

Camille de Salis

Le droit à un acte attaquant en matière de protection consulaire

Camille de Salis

Nur eine formell rechtskräftige Sicherstellungsverfügung berechtigt zur definitiven Rechtsöffnung

Stéphanie Oneyser

Exigences (élevées) relatives à la vraisemblance de la propriété des biens séquestrés

Romain Dupuis

PROCÉDURE CIVILE

Revision eines Schiedsentscheids: Zulässigkeit von nach dem Schiedsentscheid entstandenen Beweismitteln, die sich auf vor dem Schiedsentscheid ereignete Tatsachen beziehen

Francesca Borio

Öffentlichkeitsprinzip bei Beschwerden gegen Schiedsentscheide

Francesca Borio

La qualification d'un courrier en tant que décision constatatoire

Simon Pfefferlé

PROCÉDURE PÉNALE

L'atteinte grave au sens de l'art. 221 al. 1bis let. a CPP

Sebastien Picard

L'exclusion d'une condamnation pénale du détenteur d'un véhicule sur la base de l'art. 7 al. 5

LAO

Margaux Collaud

L'impossibilité d'étendre l'objet d'un appel principal par le biais d'un appel joint sur appel joint

Sandy Ferreiro Panzetta

Le droit du prévenu en détention de communiquer par téléphone avec son défenseur

Frédéric Lazeyraz

Levée des scellés sur un téléphone portable contenant des images intimes : l'intérêt à la poursuite pénale prime sur celui à la protection de la personnalité

Camille Montavon

EDITIONS WEBLAW

Le CJN rassemble des commentaires de jurisprudence rédigés par plus de 100 spécialistes, issus d'une trentaine de domaines juridiques. Les commentaires des experts font l'objet d'une évaluation par les pairs qui, réalisée par une rédaction renommée, permet de garantir un niveau de qualité élevé.

Outre les commentaires d'experts, le CJN abrite également des articles de blog. La responsabilité de ces articles incombe aux auteurs et propriétaires des blogs - [Liste des blogs](#)

Le CJN est proposé individuellement et dans le cadre du portail d'informations et de recherches Push-service des arrêts. Les commentaires peuvent être cités par une proposition de citation et des notes marginales.

Statistique :

Abonnés au "Commentaires de jurisprudence numérique (CJN)" : 8376

Informations et [impressum](#) :

info@weblaw.ch | T +41 31 380 57 77

ISSN 1663-9995, Editions Weblaw.

Inscription et changement d'adresse : Login à <https://register.weblaw.ch>. En suivant les onglets «Modifier ses données personnelles» et ensuite «Adresse mail» il est possible de changer son adresse e-mail ou d'annuler l'abonnement à la newsletter du Push-Service des arrêts.

Prière de ne pas répondre à cet e-mail. Si vous désirez prendre contact avec nous, veuillez utiliser les données de contact indiquées.

<https://cjn.weblaw.ch>



Weblaw SA | Schwarzerstrasse 22 | 3007 Berne
T +41 31 380 57 77 | F +41 31 380 57 78 | info@weblaw.ch

